



Parties/parties

Par AMMC

Bonjour,

Lors de la rédaction d'un contrat, dit-on:

- ci-après désignés les « Parties »
- ou
- ci-après désignés les « parties » ?

Majuscule ou minuscule ?

Merci !
Cordialement, AMMC

Par yapasdequoi

Bonjour,
Un mot qui commence par une majuscule est défini dans le chapitre "Définitions".

Par AMMC

Merci !